



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/LDC/AC.1/16
22 mai 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquième Réunion d'experts gouvernementaux de pays
en développement sans littoral et de pays en développement
de transit ainsi que de représentants de pays donateurs
et d'organismes de financement et de développement

New York, 30 juillet-3 août 2001

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Évolution des systèmes de transit dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit, et examen, conformément à la résolution 54/199 de l'Assemblée générale, de la proposition, faite en 1999 à la quatrième Réunion, de convoquer en 2003 une réunion ministérielle sur les questions liées au transport en transit afin d'accorder l'attention voulue aux problèmes de ces pays
4. Questions diverses
5. Adoption du rapport de la Réunion.

II. ANNOTATIONS

Point 1 : Élection du bureau

1. Les participants sont invités à élire un président, un vice-président et un rapporteur.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire a été établi par le secrétariat de la CNUCED compte tenu du mandat donné à la Réunion par l'Assemblée générale aux paragraphes 11 et 12 de sa résolution 54/199. Les suggestions du secrétariat pour l'organisation des travaux et le programme provisoire des séances sont présentées sous forme de tableau dans l'annexe.

Point 3 : Évolution des systèmes de transit dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit, et examen, conformément à la résolution 54/199 de l'Assemblée générale, de la proposition, faite en 1999 à la quatrième Réunion, de convoquer en 2003 une réunion ministérielle sur les questions liées au transport en transit afin d'accorder l'attention voulue aux problèmes de ces pays

3. Conformément à la résolution 54/199 de l'Assemblée générale, le mandat de la Réunion est d'examiner l'évolution des systèmes de transit dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit, et notamment la proposition, faite en 1999 à la quatrième Réunion, de convoquer en 2003 une réunion ministérielle sur les questions liées au transport en transit afin d'accorder l'attention voulue aux problèmes de ces pays. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Réunion sera saisie d'une note du secrétariat de la CNUCED étudiant les systèmes de transit des pays en développement sans littoral et de transit, et proposant des mesures (TD/B/LDC/AC.1/17). Cette note donne un bref aperçu de l'évolution récente du cadre économique et des conditions du commerce de transit dans les pays en développement sans littoral. Il y est fait observer, en particulier, que sous l'effet de l'insuffisance des ressources financières des pouvoirs publics et donc des investissements consacrés à l'entretien et à la modernisation des services d'infrastructure, de la diminution de l'aide concessionnelle (bilatérale et multilatérale) affectée au développement des infrastructures et de l'augmentation de la demande de services logistiques plus élaborés de la part des clients, le secteur privé joue un rôle accru dans la mobilisation des compétences de gestion et des capitaux nécessaires. Maints pays en développement font désormais appel au secteur privé, sous une forme ou sous une autre, pour développer leurs infrastructures. Mais, parmi eux, de nombreux pays sans littoral et de transit ont encore toutes les peines du monde à attirer des investissements privés dans ce secteur; dans bien des cas, ils ne pourraient probablement pas compter sur des sources de financement exclusivement privées. La solution pourrait venir de l'association du secteur privé et du secteur public ainsi que de la participation de certains fonds régionaux et de capitaux locaux. Dans ce contexte, il convient d'examiner le rôle que les donateurs et les organismes internationaux de financement et de développement peuvent jouer en vue de faciliter l'instauration de mécanismes financiers novateurs susceptibles d'aider les pays en développement sans littoral et de transit à mobiliser les ressources financières et les compétences de gestion dont ils ont besoin pour développer leurs infrastructures.

4. En raison du coût élevé des transports, les marchandises importées font augmenter les prix à la consommation et les exportations sont moins compétitives sur les marchés étrangers. À la quatrième Réunion, tenue en 1999, il a été envisagé de convoquer en 2003 une réunion ministérielle sur les questions liées au transport en transit afin d'accorder l'attention voulue aux problèmes des pays en développement sans littoral et de transit. Cette proposition a été brièvement examinée en 1999 par l'Assemblée générale, qui a demandé qu'une recommandation précise soit formulée sur la question à la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement en 2001.

5. Les ministres du groupe des pays sans littoral, réunis à New York à l'occasion de l'Assemblée du Millénaire tenue le 18 septembre 2000, ont publié un communiqué où ils se déclaraient favorables à la convocation en 2003 d'une réunion ministérielle sur les questions liées au transport en transit afin d'accorder l'attention voulue aux problèmes des pays en développement sans littoral et de transit.

6. Outre le document de base (TD/B/LDC/AC.1/17), la Réunion sera saisie d'un certain nombre de documents d'information, disponibles dans la langue originale en quantité limitée.

Point 4 : Questions diverses

Point 5 : Adoption du rapport de la Réunion

7. Le rapport de la Réunion, y compris ses conclusions et recommandations, sera présenté au Conseil du commerce et du développement à sa quarante-huitième session et à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session.

ANNEXE

Programme provisoire des séances
(30 juillet-3août 2001)

Lundi 30 juillet 2001	Mardi 31 juillet 2001	Mercredi 1er août 2001	Jeudi 2 août 2001	Vendredi 3 août 2001
<u>10 heures</u> Point 1. Élection du bureau Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux Déclaration du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés Déclaration du Président Ouverture de la séance informelle consacrée au point 3	<u>10 heures</u> Séance plénière consacrée au point 3	<u>10 heures</u> Séance informelle consacrée au point 3	<u>10 heures</u> Séance informelle consacrée au point 3	<u>10 heures</u> Rédaction du rapport
<u>15 heures</u> Séance plénière consacrée au point 3	<u>15 heures</u> Séance plénière consacrée au point 3	<u>15 heures</u> Séance informelle consacrée au point 3	<u>15 heures</u> Rédaction des conclusions et recommandations (point 3)	<u>15 heures</u> Point 5. Adoption du rapport
